



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 27 mars 2023

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 39	Date convocation : 21/03/2023
Pouvoirs de vote : 5	Date d'affichage : 21/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°17-2023 – Aménagement de l'Espace
Etude stratégique de revitalisation et d'habitat de la commune de Port-Sainte-Marie - Convention de co-maîtrise d'ouvrage concernant le financement de cette étude
 Annexe 3 : Convention

Acte rendu exécutoire après le dépôt
 en Préfecture : 30/03/2023
 Publication : 30/03/2023

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric						X
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie			X	Pouvoir à LARRIEU Catherine		
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle			X	Pouvoir à GIRARDI Christian		
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel	X					
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice					X	
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine			X	Pouvoir à ROSSATO Stéphane		
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X			Départ à 19h30 -Après délib. 42-2023		
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X			Départ à 19h30 -Après délib. 42-2023		
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X			Départ à 19h -Après délib. 19-2023		
MONHEURT	ARMAND José	X					

MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X				
NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques		X		Pouvoir à LIENARD Pascale	
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth		X		Pouvoir à GENTILLET Jean Pierre	
	LIENARD Pascale	X				
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X				
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X				
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X		Suppléé par FONTANILLE Pierre	
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
<i>Soit, pour cette séance :</i>			39	5		1 1

A été nommé Secrétaire de séance : Nathalie Buger

Délibération n°17-2023 – Aménagement de l'Espace
Etude stratégique de revitalisation et d'habitat de la commune de
Port-Sainte-Marie - Convention de co-maîtrise d'ouvrage
concernant le financement de cette étude
 Annexe 3 : Convention

*Acte rendu exécutoire après le dépôt
 en Préfecture : 30/03/2023
 Publication : 30/03/2023*

Exposé des motifs :

La Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas souhaite s'associer à la réflexion menée par la commune de Port-Sainte-Marie concernant sa stratégie de revitalisation et d'habitat menée notamment dans le cadre de sa qualité de « petites Villes de demain ».

La commune de Port-Sainte-Marie a réalisé en 2019 avec l'Atelier du Rouget une étude sur l'aménagement de ses espaces publics, qu'il est désormais nécessaire de compléter par un volet habitat et services/commerces. Ce plan de référence permettra une déclinaison stratégique pour la commune, et pourra également être repris dans l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) en cours d'élaboration par la communauté de communes.

La part de financement par les partenaires publics dépend de ce co-portage entre la collectivité et l'EPCI. Le plan de financement projeté est le suivant :

	Commune	CDC	Banque des Territoires	CD47	Total
Revitalisation	13 762,50 €	8 919€ (15%)	15 633€ (50%)	/	31 266€
Habitat	(23,15%)		14 097€ (50%)	7 048,50€ (25%)	28 194€
Total					59 460€

Afin de contribuer au financement de l'étude, il est proposé une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et la Communauté de Communes.



Vu l'article L2422-12 du Code de la Commande publique relatif aux conventions de co-maîtrise d'ouvrage ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes ;

~~Considérant la compétence « politique »~~ du logement et du cadre de vie » ;

Considérant les besoins de la commune de Port-Sainte-Marie relevé dans le cadre de l'étude stratégie de l'habitat et son besoin de définir une stratégie opérationnelle phasée dans le temps ;

Considérant le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage joint en annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

44 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

- 1. Autorise** le Président à signer la Convention de co-maîtrise d'ouvrage permettant une participation financière de la Communauté de Communes à l'étude de stratégie de revitalisation et d'habitat de Port-Sainte-Marie, pour un montant de 8 919€ ;
- 2. Dit** que les crédits seront inscrits au BP 2023.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Michel MASSET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CONFLUENT
ET
COTEAUX de
PRAYSIAS

La secrétaire de séance,
Nathalie Buger



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CONFLUENT
ET
COTEAUX de
PRAYSIAS